

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 51 (1956)
Heft: 1

Artikel: Protection des paysages et des sites dans le canton de Vaud
Autor: Virieux, Edmond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il n'en a rien été; au contraire, attentif aux courants moraux, esthétiques et politiques, le Vaudois a pris, bien souvent, l'initiative de réunions où purent, précisément, se concrétiser les aspirations du temps: congrès religieux (Foi et Ordre), congrès d'architecture (C. I. A. M.), jubilés olympiques, Réarmement moral et tant d'autres. Les échanges spirituels, à la longue, provoquent d'autres mouvements: la confiance créant le crédit et la finance; l'optimisme vital, le commerce.

Cet essor est visible de nos jours; il s'accroît graduellement et décèle l'existence d'un élan supérieur, dirigé vers l'effort. Sens de la beauté d'une part, bonne volonté et ténacité d'autre part, n'y a-t-il pas là, au-delà de quelques apparences fallacieuses, assez de signes qui puissent contribuer à qualifier cette parcelle de terre et cette population qui, tout en étant suisses, se caractérisent suffisamment pour justifier une appellation distincte?

Trop enclins à considérer ce canton comme une région politique ou une section administrative de la Confédération, nos compatriotes pourront, une fois de plus, trouver en ce Pays de Vaud les traits particuliers qui en marquent le lumineux visage.

H. Robert Von der Mühl.

Das Waadtland von H. Robert Von der Mühl

Da uns der Platz fehlte, um den Aufsatz des Waadtländer Obmannes, Architekt H. Robert Von der Mühl Wort für Wort ins Deutsche zu übertragen, haben wir überlegt, ob wir ihn in Kürze zusammenfassen sollten, haben es versucht – und schließlich bleiben lassen. Die deutschschweizerischen Leser sind alle auch der französischen Sprache mächtig, und wenn sie die funkelnden »Lichter«, die der Verfasser über sein Waadtland hingeleiten läßt, verfolgt haben, werden sie unsere Enthaltung verstehen. Man kann auch ein Gemälde Sisleys oder Monets nicht auf einige große Farbstriche vereinfachen und sagen: Da habt ihr es in seinen wesentlichen Zügen! Wohl aber hoffen wir, daß recht viele Leser sich die stille Stunde gönnen und Robert Von der Mühl's geistreich zeichnender Feder folgen werden, wobei sie bedenken mögen, daß es ein geborener Basler ist, der ihnen seine waadtländische Wahlheimat und ihre Menschen in dieser behutsamen, fragenden Weise umschreibt und sich schließlich aus überzeugter Liebe zu ihnen bekennt.

Redaktion.

Die Tour de Marsens in den Rebbergen des Dézaley. Der Schutzurm wurde im 12. Jahrhundert gebaut; sein heutiger Eigentümer, der ihn zu einem kleinen historischen Museum ausgebaut hat, ist unser Vizeobmann, Dr. Henri Naef.

La tour de Marsens, élevée dans le Dézaley alors inculte par l'évêque de Lausanne, Landry de Durnes, vers 1160, était un poste de guet. Elle appartient, depuis près d'un siècle, à la famille du statthalter de notre Ligue.

Protection des paysages et des sites dans le canton de Vaud

La loi vaudoise sur la police des constructions permet à l'Etat d'intervenir de diverses façons pour sauvegarder des sites, des paysages et des monuments.

Cette intervention se traduit par la création de plans d'extension cantonaux. Ces plans, après avoir été mis à l'enquête publique, sont adoptés par le Conseil d'Etat et ont, dès lors, force de loi.

Cette loi a également créé un fonds, dit « Fonds d'urbanisme », qui peut être utilisé soit à l'achat des terrains, afin de les soustraire à la spéculation, soit à subventionner des travaux intéressants au point de vue de l'urbanisme et de l'esthétique.

L'un des plans d'extension cantonaux les plus importants créés pendant ces dernières années est celui qui protège une bonne partie de la région de Lavaux. Dans les villages existants et aux abords de la route cantonale Lausanne-Vevay, des prescriptions restrictives réglementent toutes les constructions. Dans la zone des vignes, seuls des bâtiments indispensables pour la culture de la vigne sont





Ufergelände an der Kantonsstraße Lausanne-Genf, angekauft aus Gründen des Landschaftsschutzes durch den Kanton Waadt.

Le rivage de Perroy, où passe la route Lausanne-Genève, a été acquis par l'Etat de Vaud qui en assume la sauvegarde.

autorisés; ceux-ci sont, par la force des choses, très peu nombreux et permettront de sauvegarder l'aspect actuel des vignobles en terrasses.

Le Fonds d'urbanisme a permis d'acheter diverses parcelles qu'il convenait de laisser libres de toute construction, afin de sauvegarder la vue dont on jouit de tel ou tel point, ou l'aspect d'un site. C'est pourquoi l'Etat a acheté, par ce moyen, des terrains entre la route cantonale Lausanne-Genève et le lac, à un point où la construction de villas avec clôtures aurait dressé un écran en face du panorama.

La loi permet aussi de classer des arbres afin d'en éviter l'abatage. C'est ce qui a été fait notamment pour la belle allée de platanes de Dorigny, aux abords immédiats de Lausanne. On peut espérer que l'action du plan d'extension cantonal se développera de plus en plus et étendra sa protection sur tous les points intéressants du pays.

Edmond Virieux.

Schutz der Landschaften und Ortsbilder im Kanton Waadt

Das waadtländische Baugesetz gibt dem Staat verschiedene Möglichkeiten, um Orts- und Landschaftsbilder sowie Baudenkmäler zu schützen. Der Einfluß des Staates tritt vor allem in den Regionalplänen (plans d'extension) in Erscheinung. Sie werden öffentlich aufgelegt und erhalten, nachdem der Regierungsrat sie genehmigt hat, Gesetzeskraft.